

L'HOMELIE DU 2 IEME DE PÂQUES

Aujourd'hui nous célébrons le 2 ième dimanche de pâques, et les textes de la liturgie de ce jour, (surtout l'Évangile) nous parlent de la manifestation de Jésus aux siens, 8 jours après sa résurrection, à l'exception de Thomas. Le Seigneur commence par leur souhaiter (donner) la paix parce que ces-derniers vivaient dans la crainte des juifs : « *le soir venu, en ce premier jour de la semaine, alors que les portes du milieu où se trouvaient les disciples étaient verrouillées par crainte des juifs, Jésus vint, et il était là au milieu d'eux. Il leur dit : "La paix soit avec vous"* ».

Le Seigneur Jésus-Christ s'est manifesté aux Disciples au moment même que ces-derniers parlaient de Lui. C'est une manière de montrer qu'Il est présent quand les Disciples et leurs successeurs font mémoire de lui, surtout quand ils témoignent qu'Il est vraiment ressuscité. Le doute, la reconnaissance de Jésus par ses disciples, l'envoi en mission des disciples par Jésus et la réception du Paraclet, sont les éléments importants que structure ce récit.

« La première parole prononcée par Jésus à ses disciples est un souhait de paix : « **Shalom** ». Il les salue à la manière juive. Il est en personne ce «**Shalom**», cette paix qui est comme la synthèse de tous les biens messianiques annoncés par les prophètes pour le dernier temps. Paix annoncée lors de sa naissance à Bethléem (Lc 1, 79 ; 2, 14). La Paix qu'Il a proclamée tout au long de son ministère. Paix proclamée par ses envoyés qui annoncent : « l'Évangile de la Paix » (Lc 10, 5 ; Ac 10, 36). Cette paix est le premier don du Christ pascal. Elle est le fruit de sa victoire sur la force du mal ».¹

En fait, on ne peut pas être témoins de la Résurrection du Christ si on a pas la paix. On ne peut pas transmettre le message de paix aux autres si soi-même on en a pas. Et enfin, la «Mission », c'est le Christ qui la donne, c'est en l'Église Corps du Christ qu'on la reçoit. Personne peut se donner la mission, mais plutôt on la reçoit. Voilà pourquoi à travers l'ordination presbytère, les prêtres et les Evêques ont reçu le pouvoir de pardonner les péchés au nom du Christ : « **Recevez l'Esprit Saint. A qui vous remettrez ses péchés, ils seront remis ; à qui vous maintiendrez ses péchés, ils seront maintenus.** » (Jn 20, 22-23).

Eglise Saint Charles, le 28/04/2019

Père Gabriel BOLANGO ETAFE

¹ MICHEL HUBAUT., **GRÂCE ET MISERICORDE. Commentaire de l'Évangile de Saint Luc**, France, Paris, ALVATOR, 2015, pp 436-437.